Modulation du temps de travail et règles de planification

Description

La modulation du temps de travail est la réponse la plus pertinente pour gérer, conformément à la réglementation, les fluctuations d'activité inhérentes à notre secteur.

Sa mise en place et sa gestion au quotidien nécessitent cependant une démarche rigoureuse à laquelle ce stage se propose de vous initier.

Les plus de cette formation :

- Un juriste spécialiste du secteur
- Une formation concrète et pratique

Prérequis

La formation ne concerne que l'application de la modulation dans le cadre de l'accord de branche de mars 2006 (CCB BAD). Cela exclu donc les CCAS ainsi que les entreprises du secteur marchand qui doivent appliquer d'autres règles.

Le stagiaire doit être muni d'une calculatrice.

Objectifs

- Maîtriser les règles juridiques liées à la modulation du temps de travail
- Adapter ces règles aux contextes particuliers des structures
- Monter un planning en respectant les règles juridiques

Compétences visées :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en place et appliquer la modulation du temps de travail pour les salariés à temps complet et à temps partiel.

Contenu

- Distinction Mensualisation / Modulation
- Contraintes et enjeux liés à la modulation
- Les différentes étapes de la mise en place de la modulation
- Le contrat de travail modulé
- Planifier et gérer au quotidien la modulation
- Suivi des tableaux de modulation et régularisation en fin de période
- Les règles de gestion d'un planning (repos hebdomadaire, dominical, etc.)

Méthodes pédagogiques

Les activités sont conçues pour alterner entre différentes méthodes pédagogiques en partant des besoins des participants :

- Méthode expositive : *support, textes de références, vidéos etc.*
- *Méthode interrogative : quizz, questionnements à l'oral etc.*
- *Méthode active : brainstorming, activité ludiques, jeux de rôles, études de cas, exercices pratiques etc.*
- *Méthode expérientielle : analyse de pratiques, débriefing, mise en commun, débat etc.*
- *Méthode démonstrative : simulation, démonstration par le(la) formateur(rice) si besoin*

Évaluation de la formation

Tout au long de la formation, le formateur réalise une évaluation formative via des questionnements, des exercices d'application et des études de cas. A la fin de la formation, une évaluation sommative est réalisée pour valider les acquis et l'atteinte des objectifs par le stagiaire.

Durée : 2 jours en présentiel et/ou distanciel
Intervenants : Juriste UNA
Publics : Dirigeants, DRH, responsables administratifs, responsables de secteur.

Date des formations

- 23 et 24 novembre 2026 à Nevers
- 17 et 18 décembre 2026 à Abbeville (INTRA Entraide Familiale)
- 8 et 9 février 2027 en distanciel
- 18 et 19 octobre 2027 en distanciel